



2023

À partir du mois de décembre 2021 l'académie de Lille, sous l'impulsion de sa DRH, a choisi de communiquer directement avec l'ensemble des personnels sous la forme d'une « lettre d'information RH » dont vous allez lire aujourd'hui le 9ème numéro. Depuis maintenant plus d'un an, cette lettre vous permet de découvrir l'actualité des personnels sous tous ses angles et dans la plus grande diversité de ses sujets, qu'il s'agisse de la revalorisation des personnels, de la mise en œuvre du plan égalité professionnelle, de l'organisation d'une journée « qualité de vie au travail », en passant par des informations pratiques et utiles à toutes et tous sur le recrutement, les préparations au concours ou encore les opérations de mobilité annuelle.

Cette lettre d'information rencontre un succès certain et vous êtes d'ailleurs nombreux à réagir aux différents articles proposés.

L'année 2023 sera donc l'occasion de poursuivre la diffusion de la lettre d'information RH.

Je profite de cette nouvelle édition pour vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2023 ! Bonne lecture !

Paul-Eric Pierre

Secrétaire général de l'académie de Lille

## SALON DU LYCEEN ET DE L'ETUDIANT DE LILLE

Le salon du lycéen et de l'étudiant, rendez-vous incontournable, s'est tenu les 19, 20 et 21 janvier. Les services des ressources humaines étaient présents pour la 1<sup>re</sup> année. L'occasion d'aller à la rencontre des jeunes et des familles pour présenter les métiers de l'éducation et des filières administrative et médico-sociale.

Les services de l'orientation étaient également représentés pour accompagner les jeunes dans leur recherche de poursuite d'études.

Par ailleurs, l'académie a représenté le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au salon de l'Éducation à Paris les 25 et 26 novembre 2022. Une occasion pour les équipes d'échanger avec les ministres sur la question de l'attractivité du métier d'enseignant et sur les différents parcours de formation.

## DEVENEZ CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC)

Conseiller pédagogique de circonscription, c'est :

- Accompagner les équipes pédagogiques en qualité d'expert
- Promouvoir le travail collectif et les pratiques innovantes
- Œuvrer à la formation initiale et continue des professeurs du 1<sup>er</sup> degré
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques éducatives
- Conseiller l'IEC dont il est un collaborateur de premier plan

**Devenez conseiller pédagogique de circonscription**

<b>Accompagner</b> les équipes pédagogiques en qualité d'expert	<b>Promouvoir</b> le travail collectif et les pratiques innovantes
<b>Œuvrer</b> à la formation initiale et continue des professeurs du 1 <sup>er</sup> degré	<b>Contribuer</b> à la mise en œuvre des politiques éducatives
<b>Découvrir</b> de nouvelles perspectives professionnelles	

Vous bénéficiez d'une indemnité de fonctions revalorisée

**Vous souhaitez postuler ?**  
Contactez votre IEN et rendez-vous sur [education.gouv.fr/devenirCPC](https://education.gouv.fr/devenirCPC)

La fonction est ouverte aux professeurs du premier degré titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeurs des écoles maîtres formateurs (CAFIPEMF).

### Comment devenir CPC ?

Contactez votre IEN et rendez-vous sur [education.gouv.fr/devenirCPC](http://education.gouv.fr/devenirCPC)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'indemnité de fonctions a été revalorisée de 1 000 € pour un montant total de 2 500 €/an\*.

### ENTRETIEN AVEC MICHEL GOSSE, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

Michel Gosse a été nommé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 directeur de l'École académique de la formation continue de l'académie de Lille.



### Quel est votre parcours ?

Je suis arrivé dans l'académie de Lille en 2004 comme IA-IPR de mathématiques. J'ai exercé ensuite les missions de doyen des IA-IPR et j'ai été nommé Délégué académique à la formation des personnels en octobre 2015.

### Pourquoi une École académique de la formation continue (EAFC) ?

Suite au Grenelle de l'Education, le ministre a décidé de donner une nouvelle impulsion à la formation continue de ses agents, afin de mieux répondre à leurs besoins et de mieux accompagner leurs parcours professionnels, en y incluant les certifications et les diplômes. L'EAFC rassemble dans une même structure toutes les forces vives qui contribuent à cette formation continue, ce qui inclut aussi tous les partenaires concernés.

### Qu'est ce que l'EAFC ?

L'EAFC est responsable du pilotage et de l'animation de la politique de formation académique. Elle a été créée le 25 mai 2022, est implantée dans les locaux du rectorat à Lille, et développe un réseau de tiers-lieux de formation pour être en proximité de ses personnels. L'EAFC compte à ce jour 52 agents.

### Quelles sont vos principales missions en tant que directeur ?

Le directeur de l'EAFC est en charge :

- de piloter l'élaboration du programme académique de la formation de l'ensemble des personnels de l'académie (PAF) ;
- d'assurer la création et le pilotage de l'ensemble des actions de formation mises en œuvre au sein de l'académie ;
- de structurer, enrichir, rendre cohérente et lisible l'offre de formation continue sur l'ensemble du territoire académique grâce à une professionnalisation des acteurs de la formation et des procédures (recueil et analyse de besoins, ingénierie de formation, évaluation des formations...) ;
- de réaffirmer la formation continue comme un des leviers majeurs d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
- de permettre à tous les personnels de bénéficier d'une formation continue ambitieuse et de qualité, tout au long de la carrière et en proximité, susceptible de créer un véritable sentiment d'appartenance à l'académie, une culture commune à l'ensemble des personnels et une réponse à leurs besoins.